



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe PLR/FDP, par les députées Natacha Albrecht (suppl.) et Andrea Duchoud (suppl.)
Objet	Ecole inclusive : Etat de situation en Valais
Date	10.09.2024
Numéro	2024.09.242

Le Valais a toujours été un canton pionnier et exemplaire dans l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap. Le Grand Conseil a d'ailleurs entériné ce principe dans le décret sur l'enseignement spécialisé de 1986. Ces fondements ont à nouveau été soutenus par le Parlement, notamment au travers de l'adhésion à l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée en 2008, du concept cantonal de pédagogie spécialisée validé en 2014, de la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé de 2016, de son ordonnance de 2017 ou encore de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap de 2022.

Le Département en charge de la formation n'a pas attendu que 10 % des enseignants romands, dont évidemment quelques valaisans, répondent à un sondage du SER à la méthodologie contestable, pour faire preuve de proactivité sur les enjeux liés à la prise en charge de l'ensemble de la diversité des élèves, car c'est là le véritable défi actuel. Il analyse constamment le système de prise en charge et y apporte chaque année scolaire des améliorations pour que l'école s'adapte au mieux à une société en constante évolution. Le temps de présence face aux élèves a été réduit pour les enseignants, leur offrant ainsi les conditions pour mieux préparer la prise en charge des situations particulières. Un projet de nouveau cahier des charges plus moderne et incluant le défi de la gestion de la diversité a également été élaboré avec les partenaires. De plus, la mise à disposition de mesures collectives plutôt qu'individuelles, l'organisation de regroupements d'élèves, la création de nouvelles structures pour s'adapter aux nouveaux profils d'élèves, le développement de dispositifs spécifiques pour les élèves autistes, l'instauration de formations obligatoires et innovantes pour les enseignants spécialisés, ainsi que l'augmentation du nombre de places dans les institutions (+55 % en 8 ans) ou encore l'ouverture de 5 à 6 classes supplémentaires à la rentrée 2025 dans ces mêmes institutions, témoignent d'un engagement fort en faveur d'une prise en charge adaptée aux profils des élèves actuels.

Le défi principal et presque insoluble pour toutes les structures, intégratives ou non, reste la gestion des comportements très difficiles. Des personnes-ressources ont été engagées afin de permettre aux élèves et aux enseignants de bénéficier du soutien dans ces situations. D'autres projets pilotes sont en cours car cette thématique n'est pas encore réglée de manière satisfaisante pour une minorité d'élèves violents envers eux-mêmes, leurs pairs ou leurs enseignants.

Ainsi, la force du Département en charge de la formation est de réfléchir constamment à la modernisation du système et de l'adapter continuellement dans une démarche durable, progressive et cohérente. Des analyses sont d'ailleurs en cours pour l'ouverture d'une éventuelle nouvelle institution. Le modèle valaisan pragmatique et pas dogmatique, fondé sur une analyse au cas par cas des situations ou contextes complexes, permet d'apporter une réponse la plus adaptée à la diversité des élèves. Il demeure efficace humainement, juridiquement, économiquement, et durablement.

Il est proposé le **classement du postulat car déjà réalisé**.

Conséquences sur la bureaucratie :	aucune
Conséquences financières :	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune

Sion, le 9 avril 2025